

11^{ème} compétition internationale du court métrage d'animation Règlement

Art. 1. Définition

Le Festival International de Cinéma d'Animation de Meknès (FICAM®) se déroule **du vendredi 22 au mercredi 27 mars 2019**. Il est organisé par la Fondation Aïcha® en partenariat avec l'Institut Français de Meknès et Les Conserves de Meknès-Aïcha®.

Dans ce cadre, la 11^{ème} compétition internationale du court métrage d'animation est organisée afin de mettre en valeur, soutenir et encourager la création de court métrage d'animation.

Art. 2. Conditions requises pour la compétition

- Genre accepté : court métrage d'animation
- Durée maximale : 30 min
- Origine : tous pays
- Langue : sous-titrages en français obligatoires
- Support requis pour la présélection : DVD ou fichier numérique
- Support requis diffusion : DVD ou fichier numérique
- Date de production : postérieure au 1^{er} janvier 2018

Art. 3. Inscription et sélection

Les réalisateurs doivent adresser leur dossier d'inscription comprenant :

- Une fiche d'inscription (téléchargeable sur notre site www.ficam.ma)
- Un CV
- Un DVD
- Deux photos du film en haute définition
- Une photo du réalisateur
- Les photos devront nous parvenir en couleur, 300 dpi (haute définition) en un seul courriel à l'adresse électronique suivante : ficam@institutfrancais-maroc.com

Noter bien :

- Un film est considéré comme définitivement inscrit lorsque le Festival a reçu la fiche d'inscription correctement et intégralement complétée ainsi que le DVD. Chaque film doit avoir sa fiche d'inscription complétée, cependant un DVD peut contenir plusieurs films. Dans ce cas, les différents titres devront être lisiblement inscrits sur le DVD.
- **Les films sont à envoyer avant le vendredi 11 Janvier 2019**, date limite, aucun envoi ne sera admis au-delà de cette date.

Présélections et programmes :

- Le choix des films établi par un comité de sélection désigné par les organisateurs de FICAM®. Les décisions de ce comité sont sans appel.

Art. 4. Format

- Pour la sélection des courts métrages, le format admis est le format DVD ou numérique.
- Tout envoi doit être protégé de la manière la plus optimale afin d'éviter des dégradations lors de son transport, en cas d'envois numérique le délai de téléchargement de l'objet doit être au maximum. Il est de la responsabilité de l'inscrit de vérifier le bon téléchargement de son film.

Art. 5. Envoi et retour des films

- L'envoi des films est à la charge des participants. Ils doivent être envoyés par courrier recommandé.
- Les DVD ne sont pas retournés. Ils seront conservés à titre d'archives par FICAM®, sauf indication de votre part.
- FICAM® décline toute responsabilité en cas de perte ou de détérioration du support lors de son transfert. Aucune réclamation ultérieure ne sera acceptée en cas de perte ou détérioration du support.

Art. 6. Projection et son

FICAM® s'engage à projeter les films dans les meilleures conditions techniques d'image et de son.

Art. 7. Remise des prix

Lors de la soirée de clôture de FICAM® les prix suivants sont remis :

- Par le jury :
 - Le Grand Prix du court métrage d'animation FICAM® doté de **3000 Euros**
 - La Mention spéciale du Jury
 - Le Meilleur film étudiant
- Par le public
 - Le prix du public désigné par les votes du public assistant aux projections.
- Par le jury junior (composé de lycéens)
 - Le prix Génération FICAM®

Art. 8. Invitation/ Accréditation

Les conditions de prise en charge des réalisateurs (participants) sont les suivantes :

En cas de sélection entraînant la diffusion du film lors du FICAM 2019, l'hébergement et les frais de restauration sont pris en charge par FICAM® sur la durée du festival (soit du vendredi 22 mars au mercredi 27 mars 2019, Une accréditation vous sera alors remise, vous donnant libre accès à tous les événements du Festival.

Aucun voyage ne sera pris en charge par FICAM.

Art. 9. Assurance

Toute assurance concernant le transport du DVD est à la charge de l'ayant droit expéditeur.

Art. 10. Droit

- Les participants cèdent gracieusement au Festival, sans contrepartie d'aucune sorte, le droit de diffusion des films sélectionnés pour les projections publiques du Festival, les projections jury, les projections presse et la Soirée de Clôture.
- Sauf avis contraire, le Festival peut utiliser des extraits de films inscrits, dans le but de promouvoir le Festival auprès du grand public.
- Le Festival, dans le cadre de sa communication, peut utiliser tout document photographique ou autre lié aux films inscrits : affiches, dépliants, documents de presse... Les documents sont libres de droit.

Art. 11. Litige

La participation au Festival implique l'adhésion au présent règlement. En cas de litige, les tribunaux de Meknès sont les seuls reconnus compétents.

Art. 12. Adresse et contact

Les films doivent être envoyés par courrier recommandé à l'adresse suivante:

Institut Français de Meknès

Rue Ferhat Hachad, B.P 337, 50 000 Meknès, Maroc

Tél: +212 5 35 51 65 00

Fax: +212 5 35 51 01 70

Informations et contacts :

Site web: www.ficam.ma

Courriel: ficam@institutfrancais-maroc.com